



T
A
R
I
F
S

2
0
2
1

P.F.A.C - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT

DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Maisons individuelles et tous bâtiments déjà équipés d'un dispositif d'assainissement	
↪ <i>si des travaux de mise aux normes ont été effectués depuis moins de cinq ans et sur production de justificatifs</i>	348 €
↪ <i>si des travaux de mise aux normes ont été effectués entre les cinq et dix ans qui précèdent et sur production de justificatifs</i>	1 396 €
↪ <i>s'il n'y a pas eu de travaux dans les dix ans qui précèdent</i>	2 790 €
Maisons neuves en lotissement et bâtiments neufs en zone artisanale	2 790 €
Maisons neuves hors lotissement et bâtiments neufs hors zone artisanale	4 881 €